

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03-27-06-24

DATE DE CONVOCATION

21 JUIN 2024

DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE

03 JUILLET 2024

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2024

DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :

03 JUILLET 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 28

OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, VAUCHEL, LI LUN YUK, CABARET, QUENTEL, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, SAVVA, DOMERGUE, BOURRIER, MOUHAMADMANSOUR,

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Farid LAZAAR représenté par Jean-Paul MASCHERONI
Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par Laurianne DANGUILHEN

Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX

Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Lucie HERRERO représentée par Fathia GHANI REFOUFI

Absents non-représentés :

Thierry LAMY

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales décrit la procédure d'affectation du résultat et pose le principe de l'obligation de reprise des résultats, au plus tard avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2023 laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de 516 831.87 € de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 20 juin 2024 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

- **AFFECTE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

002 : 516 831.87 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

